

Michel Dassonville

LES SONNETS POUR HÉLÈNE:  
ESSAI D'ANALYSE COMPARÉE

Tous ceux qui ont lu attentivement les oeuvres que Ronsard publia de son vivant savent combien sont fréquentes les mutations qu'il fait subir à ses poèmes, les transportant d'un recueil à l'autre ou d'une section à l'autre d'un même recueil. Cette mobilité jointe aux variantes, repentirs, remaniements, retranchements provisoires et suppressions définitives fascinent le lecteur qui a vite l'impression d'être invité à observer l'artiste au travail et l'oeuvre en cours d'élaboration plutôt que de lire une oeuvre figée, sorte de Minerve sortant tout armée de la cuisse de Jupiter, telle qu'en elle-même enfin l'éternité la change. Plus encore qu'une exigence de perfection, les mutations de pièces d'un recueil à l'autre révèlent un souci d'unité - unité de genre ou de sujet - qui intègre aux odes tel poème d'abord considéré comme un hymne ou qui attribue à une seule et même inspiratrice des poèmes amoureux dédiés jusqu'alors à plusieurs<sup>1</sup>. Le cas des *Sonnets pour Hélène* (désormais S. p. H.) ne fait pas exception. Il semble toutefois quelque peu différent, au moins par les motifs qui ont présidé aux mutations. Non seulement ils n'avaient jamais fait l'objet d'une édition séparée (comme *Les Amours* et leurs continuations) mais furent publiés, en 1578, et en 1584, juste avant *Les Amours diverses* (désormais A. D.) avec lesquelles ils entretiennent des relations fort étroites. Tout en concentrant notre attention sur l'édition

<sup>1</sup> Comme c'est le cas, p. ex., des *Sonnets amoureux* où il chantait Sinone et qu'il rangea dès 1560 dans le *Second Livre des Amours*.

de 1584 - considérée ici comme texte de base<sup>2</sup> - nous la placerons dans la perspective de l'édition de 1578 comme si, par analogie nous utilisions de ces lunettes bicolores (vert et rouge) qu'on distribuait naguère aux spectateurs pour leur donner l'illusion de voir en relief les films projetés sur l'écran.

La lettre bien connue de Ronsard à Scévole de Sainte-Marthe peut nous être ici de quelque utilité. Si elle est précisément datée de "ce cinquiesme de Juillet", elle ne porte malheureusement pas de millésime. Sorg la datait de 1576; Laumonier, Charnard, Champion et Plattard penchaient pour 1583. Le poète y confiait à son ami - et factotum parisien -

[...] c'est un grand malheur de servir une maistresse qui n'a jugement ny raison en nostre poésie, qui ne sçait pas que les poètes, principalement en petis et menus fatras come elegies, epigrames et sonnetz, ne gardent ny ordre ny temps, c'est affaire aux historiographes qui escrivent tout de fil'en eguille. Je vous supplie, Monsieur, ne vouloir croire en cela mademoiselle de Surgeres et n'ajouter ny diminuer rien de mes sonnetz, s'il vous plaist. [M. D.]<sup>3</sup>.

De deux choses l'une. Ou la lettre date de 1576-1577 et Ronsard craignait l'intervention d'Hélène de Surgères au moment de la préparation de l'édition de 1578 et ses craintes étaient justifiées car elle réussit à reléguer bon nombre de pièces des *S. p. H.* aux *A. D.* Ou la lettre date de 1583 et Ronsard soupçonne Hélène d'essayer d'intervenir en 1583 au moment où il a décidé de réintégrer aux *S. p. H.* les pièces qu'elle avait réussi à en écarter en 1578. A moins, troisième hypothèse, qu'Hélène n'insiste encore avant la publication de 1584 pour que certaines pièces épargnées en 1578 soient, elles aussi, extirpées des deux livres des *S. p. H.*

En l'absence de tout autre document, nous en sommes réduits aux conjectures.

La solution la plus simple, et qui supprimerait presque tout problème, est de supposer que, dès 1578, Hélène réussit à convaincre l'éditeur (Sainte-Marthe ou même Ronsard) de reléguer un

<sup>2</sup> Nous renvoyons systématiquement à l'édition des *Oeuvres complètes* publiée par G. Cohen, P. Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), t. 1.

<sup>3</sup> *Oeuvres complètes*, éd. citée, t. 2, p. 919. C'est moi qui souligne.

bon nombre de pièces aux *A. D.* Cas où l'édition de 1584 serait la plus fiable parce que Ronsard, ayant retrouvé son indépendance, aurait tout simplement réintégré à leur place, les pièces écartées en 1578.

Si, par ailleurs, l'intervention d'Hélène est plus tardive et si la lettre est postérieure à l'édition de 1578, il faudrait en conclure qu'elle eut peu d'effet car il n'y a que cinq pièces qui passèrent alors des *S. p. H.* aux *A. D.* et une autre qui fut définitivement supprimée, comme nous le constaterons.

Mais, comme dans toute querelle d'amants, il est difficile de faire la part des choses. Il est possible que, dès 1578, Ronsard lui-même ait décidé de ranger aux *A. D.* des poèmes du "cycle d'Hélène". Peut-on deviner ses motifs? Il est tout aussi possible qu'en préparant l'édition de 1584 où furent réintégréées aux *S. p. H.* bien des pièces reléguées précédemment aux *A. D.*, il ait obéi à des raisons précises aussi bien pour celles-ci que pour en sacrifier quelques autres. La comparaison des deux éditions peut-elle nous éclairer?

Disons tout de suite que toutes les pièces que rassemblent les *S. p. H.* en 1584 avaient été publiées en 1578, sauf une élégie: *Six ans estoient coulez*<sup>4</sup> qui doit orienter notre jugement d'ensemble, et place pour ainsi dire les bémols à la clef, bien qu'elle ait été très vraisemblablement composée la dernière. Le poète y fait ses adieux à Hélène (vv. 72-73) certes, mais il lui notifie une séparation à l'amiable, sans vaine récrimination et presque sans amertume. C'est qu'en 1584 leurs "amours" sont déjà de la vieille histoire. Ronsard prend soin de souligner ce fait par deux mutations: il intègre le s. 59 des *A. D.* de '78 à la fin du premier livre des *S. p. H.* (63) et fait glisser à la fin du deuxième livre (68) le sonnet: *Helas! voicy le jour que mon maître on enterre*<sup>5</sup> qui était moins visible en 1578 (I, 48). Son intention est claire: en rejetant dix ans dans le passé les amours qu'il chante, il souligne et justifie sa désaffection. C'est ce que confirme le rejet aux *A. D.* de la chanson: *Plus estroit que la Vigne*, et du sonnet II, 19: *Bon jour, ma douce vie* qui était l'un des plus tendres aveux qu'il eût adressés à Hélène:

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 276.

<sup>5</sup> Charles IX mourut le 30 mai 1574.

il les lui dénie. Une troisième mutation (II, 33: *Voulant tuer le feu* placé aux A. D., 20) est plus significative. La discrétion l'oblige, paraît-il, à reléguer ce poème dans l'anonymat des A. D.

O beauté sans mercy, ta fraude est descouverte!

[...]

Je ne veux point blasmer ta beauté que j'honore:

Je ne suis mesdisant comme fut Stesichore [...]

Il ne fait que réaliser en '84 ce dont il avait l'intention en '78. Mais s'il épargne ainsi Hélène, il emploie par ailleurs un procédé plus radical pour se couvrir lui-même: il supprime un sonnet de 1578 (I, 42: *En choisant l'esprit, vous estes mal apprise*) et en relègue un second aux A. D. (*S. p. H. 78, II, 25* devenu A. D., 21), deux pièces où il affichait non seulement sa propre sensualité mais blasphémait l'esprit dans un mouvement d'humeur qui, on voudrait le croire, dépassait sa pensée<sup>6</sup>. La crainte du ridicule qu'éprouve le poète grisonnant, amoureux d'une jeune femme, est l'un des thèmes qui se développent en sourdine à travers les deux livres des *S. p. H.*: or il justifiait ici son érotisme par un prétendu choix philosophique. Il s'agit plus cette fois d'un repentir que d'une mutation! Enfin la cinquième et dernière mutation (*S. p. H. 78, I, 46* devenu A. D., 22) semble bien, elle aussi, avoir été décidée par Ronsard lui-même. Il y disait à Hélène: "Qui te dira divine, il ne dira pas bien". Or une variante subséquente semble confirmer mon hypothèse et témoigner de la désaffection progressive de Ronsard. En 1578 comme en 1584 on lisait:

Quel sujet plus fertile sçauroy-je mieux choisir

Que le sujet qui fut d'Homere le plaisir,

Ceste toute divine et vertueuse Heleine?

(respectivement II, 46 et II, 68)

"Divine et vertueuse", l'éloge n'est pas mince bien qu'il

<sup>6</sup> "Aimer l'esprit, Madame, est aimer la sottise". *Oeuvres complètes*, éd. citée, t. 2, p. 919. Il supprimait aussi par le fait même une redite: "Je n'aime point le faux, j'aime la vérité", disait-il dans la pièce supprimée. "Je ne veux pour le faux tromper la chose vraie" (*S. p. H. 78, II, 25* devenu *S. p. H. 84, II, 68*).

soit discutable de l'adresser à Hélène de Sparte... En 1587, Ronsard change radicalement la fin de ce poème qui alors se lit:

Je ne veux m'enquerir s'on sent après la mort.  
Je le croy: je perdroy d'escrire toute envie:  
Le bon nom qui nous suit est nostre reconfort.

Une pièce nouvelle (*Élégie*), une mutation des *A. D.* (59) aux *S. p. H.* 84 (I, 63) pour enfermer plus étroitement l'oeuvre dans un cadre chronologique, cinq mutations des *S. p. H.* aux *A. D.* (la *Chanson* et I, 46; II, 19, 25, 33), enfin une suppression (*S. p. H.* 78, I, 42): tel est le premier groupe de changements.

Je gagerais qu'ils sont tous le fait de Ronsard, même le renvoi de la chanson *Plus estroit que la Vigne*. P. Laumonier qui était porté à dater de 1583 la lettre de Ronsard à Scévole de Sainte-Marthe attribuait la mutation de cette chanson à l'intervention d'Hélène effarouchée par son érotisme. C'est possible mais il faut convenir que ce poème n'est pas plus sensuel que d'autres qui furent conservés (I, 61: *Ma Dame se levoit* ou II, 42: *Ces longues nûicts d'hiver*, par exemple).

Restent les sonnets qui, publiés en 78 dans les *A. D.*, sont intégrés aux *S. p. H.* dans l'édition de 1584. Certaines de ces mutations sont faites par séries<sup>7</sup>, d'autres sont mutations d'un sonnet ou d'un couple de sonnets<sup>8</sup>. Les raisons pour lesquelles Ronsard aurait écarté ces pièces des *S. p. H.* en 1578 apparaissent mal. D'ailleurs les publier simultanément dans les *A. D.* n'était qu'une cote mal taillée car la maîtresse qui s'y profile ressemble fort à Hélène bien qu'elle n'y soit jamais nommée. Les circonstances évoquées, le cadre, l'atmosphère, les sentiments exprimés, la froideur de la Dame pourraient sans doute convenir à bien d'autres qu'à elle. Peut-être même le fait de "parler d'amour, sans point faire l'amour" (*A. D.*, 20) et de lui "donner congé d'embrasser chaque femme" (*A. D.*, 22). Mais c'est bien Hélène qu'on entrevoit dans celle "qui ne [l']aime sinon

<sup>7</sup> Ce sont les pièces suivantes: *A. D.* 20-27 qui deviennent *S. p. H.* I, 18-25; *A. D.* 41-43 qui deviennent *S. p. H.* II, 11-13; *A. D.* 46-48 qui deviennent *S. p. H.* II, 28-30; *A. D.* 31-37 qui deviennent *S. p. H.* II, 31-37; *A. D.* 49-52 qui deviennent *S. p. H.* II, 61-64.

<sup>8</sup> Ce sont les pièces suivantes: *A. D.* 29 qui devient *S. p. H.* I, 41; *A. D.* 15-16 qui deviennent *S. p. H.* II, 21-22; *A. D.* 28 qui devient *S. p. H.* II, 23; *A. D.* 54 qui devient *S. p. H.* II, 24; *A. D.* 30 qui devient

pour avoir [ses] chansons" (A. D., 24) et qui "a de [ses] chansons, et non de [lui] soucy" (A. D., 27). Ces reproches spécifiques s'accordent au soupir qu'elle poussera bien plus tard, un soir à la chandelle:

Ronsard me celebroit du tems que j'estois belle.

Si elle aguicha et fit souffrir le poète (A. D., 42), trop conscient d'avoir atteint les "fauxbourgs de vieillesse", il s'en vengea dans une pièce, elle aussi reléguée provisoirement en 1578 (48), où il prévoit l'avenir et lui lance:

Vostre plus grande gloire un temps fut de m'aimer.

Bien qu'elle reste conjecturale, la conclusion qu'on peut tirer de cette analyse intertextuelle est que l'édition de 1584 ne fait que récupérer les pièces qu'Hélène avait condamnées en 1578.

Université du Texas à Austin  
USA

Michel Dassonville

SONETY DO HELENY: PRÓBA ANALIZY PORÓWNAWCZEJ

Zasygnalizowana w tytule artykułu "analiza porównawcza" polega na porównaniu zawartości dwóch wydań *Sonetów do Heleny: editio princeps* z 1578 r. i wydania z 1584 r.

Badacze i uważni czytelnicy poezji Ronsarda znają jego troskę o najlepszy pod względem artystycznym kształt dzieła, co znajdowało wyraz w licznych wariantach tekstów bądź w ich przesunięciach ze zbioru do zbioru czy nawet eliminacji z następnych wydań.

*Sonety do Heleny* nie stanowią wyjątku, inna jest bowiem zawartość cyklu w wydaniach z lat 1578 i 1584. Znana biografom poety interwencja Heleny de Surgères zdecydowała, że w 1578 r. poeta przesunął niektóre teksty do *Amours diverses*; w wydaniu następnym, gdy miłość do niej była już przeszło-

*S. p. H.* II, 25; *A. D.* 39-40 qui deviennent *S. p. H.* II, 26-27; *A. D.* 18 qui devient *S. p. H.* II, 18.

ścią, przeniósł je z powrotem do *Sonetów*, chociaż i wtedy pięć sonetów przeszło do *Amours diverses*. Bliższe przyjrzenie się przesuwany w ten sposób tekstom rodzi przypuszczenie, iż poza interwencją Heleny na decyzję Ronsarda mogły wpływać jeszcze inne względy.

(Kazimierz Kupisz)